

Cérémonies mémorielles dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire.

**8 MAI
1945**

La situation sanitaire et les mesures de confinement ne permettent pas de tenir les cérémonies dans leur format habituel (public, nombreux porte-drapeaux, représentants d'associations, présence de troupes).

Suivant la préfecture, une cérémonie peut être organisée, à la condition de respecter les gestes barrières et de distanciation et dans un format restreint: en tout la présence maximale de 4 à 5 personnes.

Lors de la cérémonie, il sera procédé à un simple dépôt de gerbe et à la lecture du message ministériel,

le 8 mai à 11heures à l'Espace des Mémoires

La population est invitée à s'associer en pavoisant les balcons, fenêtres..., les bâtiments publics seront pavoisés aux couleurs nationales.

